



COMMUNIQUÉ
Paris, le 19/04/2018

« 40 MILLIONS D'AUTOMOBILISTES » ET LE SÉNAT SUR LA MÊME LONGUEUR D'ONDE SUR LES 80 KM/H

Le groupe de travail du Sénat sur la sécurité routière publie aujourd'hui, jeudi 19 avril 2018, son rapport sur l'abaissement programmé de la limitation de vitesse à 80 km/h sur le réseau secondaire français. Après avoir auditionné tous les acteurs de la sécurité routière dont l'association « 40 millions d'automobilistes », le Sénat s'exprime officiellement contre une mise en œuvre de la mesure de manière uniforme sur toutes les routes nationales et départementales et demande une décision décentralisée au niveau des départements, plus aptes à estimer au cas par cas quelles routes pourraient réellement bénéficier d'un abaissement de la vitesse maximale autorisée. Les arguments du Sénat rejoignent ainsi ceux de « 40 millions d'automobilistes », qui s'oppose depuis le début au projet gouvernemental et demande aujourd'hui au Président de la République d'accéder à leur demande.

À l'issue de deux mois d'auditions, de recherches et de consultation publique, un groupe de sénateurs réunis autour de Michel RAISON (Haute-Saône), Jean-Luc FICHET (Finistère) et Michèle VULLIEN (Rhône) sont parvenus à la conclusion selon laquelle l'abaissement généralisé de la limitation de vitesse sur l'ensemble des routes secondaires était socialement inacceptable et inutile en termes d'amélioration de la sécurité routière.

« À l'instar de « 40 millions d'automobilistes », qui recueille depuis des années l'opinion des usagers de la route et réalise des études sur les véritables facteurs d'accidentalité routière, le Sénat a jugé que la mesure prise arbitrairement par le Gouvernement le 9 janvier dernier était contraire aux besoins de mobilité des Français – en particulier ceux résidant en zone rurale – et que les conséquences néfastes engendrées par la mesure – si elle était appliquée en l'état – seraient disproportionnées au regard des bénéfices que l'on peut raisonnablement en attendre en termes de réduction de la mortalité routière » résume Daniel QUÉRO, président de « 40 millions d'automobilistes ».

Si les sénateurs ne nient pas l'intérêt relatif d'un abaissement de la limitation de vitesse pour réduire le risque d'accident, ils estiment qu'il est impératif, pour une bonne compréhension et une meilleure acceptabilité de la mesure, qu'elle soit mise en place au cas par cas, uniquement sur les routes jugées les plus dangereuses par les autorités les plus compétentes en la matière, à savoir les conseils départementaux. On rappellera à ce sujet que ceux-ci ont déjà la possibilité d'abaisser ponctuellement la limitation de vitesse à 70 km/h.

« C'est typiquement le genre de mesure qu'il est nécessaire de décentraliser pour qu'elle soit appliquée de façon la plus pragmatique possible. Car qui mieux que le gestionnaire de voirie – en l'occurrence le conseil départemental pour les routes départementales – connaît le réseau routier dont il a la charge et est à même de l'aménager de manière cohérente ? Nous enjoignons aujourd'hui Emmanuel MACRON à entendre la colère des automobilistes, qui sont très majoritairement opposés à une généralisation des 80 km/h, et la voix des sénateurs, qui sont des élus locaux raisonnables et pragmatiques. La solution qu'ils proposent est la seule qui permette une mesure équilibrée et acceptable par tous » estime Pierre CHASSERAY, délégué général l'association.



www.fil-conducteurs.com



@40MA – 40 millions d'automobilistes
@PChasseray – délégué général



www.40millionsdautomobilistes.com